
MUNICIPALITE

REPONSE

A l'interpellation de Mme la Conseillère communale Rosana Joliat intitulée "Allo, ma maman doit reprendre son travail", laquelle concerne la difficulté de placer son enfant dans un lieu d'accueil ou auprès d'une accueillante en milieu familial

Renens, le 30 janvier 2012/jpr/ac

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,

Préambule

Lors de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2011, Mme la Conseillère communale Rosana Joliat a déposé une interpellation intitulée "Allo, ma maman doit reprendre son travail."

L'interpellatrice se fait le relais d'une mère de famille cherchant à placer son enfant dans un lieu d'accueil ou auprès d'une accueillante en milieu familial et ne trouvant pas de place disponible. Elle pose la question de la méthode ou de la procédure à suivre pour trouver une place.

Introduction

En introduction à sa réponse, la Municipalité reconnaît qu'il est difficile pour les familles de trouver une place en crèches-garderies ou en accueil familial et que cela concerne non seulement les mères qui désirent reprendre un emploi, mais également les nombreuses familles où, par nécessité, les deux membres du couple doivent travailler.

Il convient pourtant de préciser qu'un effort important a été fait durant ces 10 dernières années pour augmenter le nombre de places en crèches-garderies ouvertes aux familles de la Commune, malgré une situation budgétaire souvent difficile.

En l'an 2000, la crèche communale comptait une douzaine de places seulement et la Farandole, alors gérée par l'entraide familiale, une trentaine de places.

A fin 2011, l'offre a passé à 165 places.

Rappelons que pour atteindre ce chiffre, la Commune a notamment :

- aménagé un nouveau lieu d'accueil pour la crèche-garderie « Le Tournesol » à la Grange de Florissant
- créé la crèche-garderie « Les Globe-trotteurs » à l'avenue du Simplon
- communalisé, puis agrandi la Farandole en la déménageant à la rue de l'Industrie
- créé le réseau d'accueil Renens-Crissier suite à l'introduction de la LAJE
- augmenté régulièrement le nombre de places accessibles aux enfants de Renens à la crèche des Baumettes, de Bobst et au Foyer Sainte-Famille en participant au subventionnement de ces lieux.

En 2012, ces 165 places permettent d'accueillir environ 300 enfants, étant donné que la plupart des places sont occupées par plusieurs à des taux d'occupation variables. A ceci, il faut ajouter environ 170 places en accueil familial de jour.

Parallèlement, le financement communal destiné à la petite enfance a fortement augmenté, passant d'environ 435'000 francs de charges nettes en l'an 2000 à plus de 3 millions de francs en 2012.

Ces précisions étant faites, il demeure vrai que le nombre de places offertes reste insuffisant et que les listes d'attente comptent plus de 200 demandes.

Réponse à la question posée

Pour améliorer cette situation, la Municipalité prévoit les mesures suivantes, qui devraient, d'une part, permettre de faciliter les inscriptions dans les lieux d'accueil et, d'autre part, offrir davantage de places à disposition des familles renanaises.

Centralisation des listes d'attentes du réseau Renens-Crissier

Un effort important a déjà été fait pour centraliser la liste d'attente pour les lieux d'accueil communaux. Cet effort est en train d'être poursuivi pour l'étendre à tous les lieux du réseau Renens-Crissier. Par ailleurs, il est envisagé de créer un numéro d'appel téléphonique unique permettant de centraliser les inscriptions et de faciliter le travail de recherche des parents.

Création de nouvelles structures et augmentation de la capacité d'accueil

Afin de mieux répondre à la demande actuelle et de faire face à l'évolution démographique prévue dans plusieurs quartiers de notre Commune, il est absolument nécessaire d'offrir davantage de places d'accueil. La Municipalité prévoit les mesures suivantes :

- L'augmentation de 5 places au Foyer Sainte-Famille dès août 2012, puis encore de 5 places dès août 2013, conformément au préavis No 109-2011.
- L'agrandissement de la crèche-garderie "Le Tournesol", en conjonction avec la rénovation de la Grange. Cet agrandissement interviendrait en 2013 et il figure au plan des investissements en 2012-2016.
- La création de deux nouvelles structures d'accueil collectif, d'une part dans le projet de nouveau quartier des entrepôts CFF, et d'autre part dans celui de Malley.
- L'augmentation du nombre de places en accueil familial de jour en relation avec des campagnes de sensibilisation permettant de trouver de nouvelles accueillantes.

A noter qu'en plus des investissements nécessaires, ceux-ci généreraient aussi des frais d'exploitation.

La concrétisation de ces réalisations et de ces projets dépendront du contexte des ressources financières limitées de la Commune.

A cela s'ajoute encore la difficulté de trouver du personnel éducatif qualifié. Le nombre de personnes formées par les écoles en éducation de l'enfance reste pour l'instant insuffisant.

La Municipalité considère avoir ainsi répondu à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Rosana Joliat, intitulée "Allo, ma maman doit reprendre son travail."

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN

(L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ